

CRELAN INVEST

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles) : 0840.204.201

Bruxelles, le 26 avril 2024

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **CRELAN INVEST**, société anonyme, Sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra le **mardi 14 mai 2024 à 11 heures 30** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
2. **Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.**
4. **Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.**
6. **Augmentation de la rémunération des administrateurs indépendants.**

Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée décide d'augmenter la rémunération des administrateurs indépendants avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. Les administrateurs percevront une rémunération de 7.000 EUR par an, indexée annuellement au lieu de 4.500 EUR par an.* »

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et la publication de ces décisions. »

7. **Fin du mandat d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.**

Proposition du conseil d'administration : « Suite à une décision de commun accord entre monsieur Danny Deceuninck et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de monsieur Deceuninck en tant que président du conseil d'administration et administrateur non-exécutif. L'assemblée donne décharge à monsieur Deceuninck pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et à la publication de cette décision. »

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de nommer monsieur Philippe Voisin en tant que président et administrateur, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et à la publication de cette décision. »

8. **Renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs.**

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Steeno, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joris Cnockaert, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Katrien Pottie, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Paul Mestag, administrateur indépendant, sous d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Mestag percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR HTVA, indexée annuellement.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Tuybens, administrateur indépendant, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR HTVA, indexée annuellement.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et la publication de ces décisions.»

9. Fin du mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL.

Proposition du conseil d'administration : « Suite à une décision de commun accord entre le commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son siège à Gateway Building-Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Tom Renders et le conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire. L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de cette décision. »

10. Désignation d'un nouveau commissaire.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, De Kleetlaan 2, 1831 Machelen, représentée par Christophe Boschmans, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Pour l'exécution de son mandat, le commissaire percevra un honoraire de 4600 EUR par compartiment (hors TVA), qui sera indexé annuellement.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication cette décision. »

11. Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.

12. Divers.

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à CRELAN INVEST, par voie électronique à l'adresse info@luxcellence.lu.

Les décisions seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Le rapport annuel, le prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles sans frais, en français et en néerlandais, au siège de la Sicav, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch qui assure le service financier (Avenue du Port 86 C, b320, 1000 Bruxelles) ou dans les agences de CRELAN SA. La documentation est également disponible sur le site internet suivant : www.crelan.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées quotidiennement dans la presse financière « L'Echo » et « De Tijd ».

Le conseil d'administration